RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Vendredi 10 juin 2022

ABRIL Fabien	**Exc**	DAMOUR Viviane	**P**	PASCAUD Christian [CFC]	**Exc**
ANDRIEU Delphine	**P**	GÉREAUD ÉRIC	**Exc**	RAYMOND Jérôme	**P**
AUDIDIER Renaud	**Exc**	HERVÉ Stéphane	**Exc**	ROBERT Françoise	**Exc**
BARRET Cathy	**Exc**	LABLANCHE Michaël	**P**	SAIVRES Thierry	**P**
BARRI Mickaël	**P**	LAGARDE Jean-Marie [CFC]	**Exc**	TESSERON Jean-Pierre	**Exc**
BRIAND Estelle	**P**	LAVERGNE Véronique	**P**	TUYERAS Julien	**P**
BRUNET Véronique	**Exc**	MORABITO Pierre	**P**	VAN DEN BUSSCHE Jean-Charles	**Exc**
CARDE Alain Michel	**P**	NEYPOUX Mathieu	**P**	VOISIN Alfredo	**P**
DA GUIA Julien	**Exc**	OUVRARD Benoît [CFC]	**P**	WALLART Jacky	**P**
		INVITÉS :			
BOUYER Daniel [IN.DE.CO.SA.]		PEETERS Colombe [UL Horte & Tardoire]	**Exc**		
[USR Retraités] D. BAUDOUT	**Exc**	ROUSSEAU Paul-Hervé (CESER)	**P**		
GASTOU Patrick [UL Sud Charente]					
VALADE Éric [Représentant confédéral]	**P**				

***P**résent(e) / **Exc**usé(e) / **A**bsent(e)*

La présidence est assurée par Jérôme RAYMOND

Le Président, avant l'entame des travaux, souhaite la bienvenue à Estelle BRIAND du syndicat CGT CAF, cooptée lors de la dernière CE. Celle-ci se présente, et un tour de table rapide est fait pour qu'elle puisse connaître tout le monde.

1. Actualités

Annexe 1

Après avoir étudié les éléments portés dans le rapport d'actualité, La CE échange sur l'urgence climatique et les difficultés rencontrées au sein de l'Éducation Nationale : multiplication de la contractualisation, manque d'enseignants, multitude de petits contrats entraînant une grande précarité. Il est également constaté un manque de recrutement dans certaines disciplines qui entraîne une « déscolarisation » partielle des élèves Charentais, dans l'incapacité de passer des examens faute d'enseignant.e.s dans certaines disciplines. La situation dans les lycées professionnels est tout aussi dégradée avec un démantèlement organisé par le ministère depuis des années avec des élèves sortis du système scolaire vers un système privé via l'apprentissage, vers l'emploi et le monde du travail, alors qu'ils sont encore trop jeunes et/ou pas encore adaptés au milieu professionnel.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

La CE rappelle avec force que le problème majeur reste la répartition des richesses dans ce pays, et que seule la lutte nous permettra de gagner notre juste part de celles-ci

- **TRAVAIL SUR LE PLAN DE TRAVAIL ESTIVAL**

Le président rappelle les actions effectuées l'an dernier, et rappelle le constat de la CE d'après été qui avait souligné le manque d'investissement des syndicats et des syndiqués et l'absolue nécessité d'avoir plus d'inscrits pour ces actions. Une commission de travail estival a été créée, pour laquelle Alfredo Voisin a été désigné comme animateur. Une première réunion de cette commission s'est tenue le 23 mai, mais il faut cependant la renforcer et ce sera aussi l'objectif de l'AG du 17 juin. La commission travaillera à une actualisation du tract qui sera proposé pour validation au bureau.

Des festivals prévus en juillet-août-septembre sont ciblés. L'idée est de tracter voire mettre en place si possible des **stands** (avec tracts, merchandising) pour se rapprocher du public, notamment des jeunes, le tout en s'appuyant notamment sur l'aide des syndicats, des syndiqué.e.s et des Uls, et en utilisant le camion podium après avoir obtenu l'autorisation des mairies concernées.
Il est proposé que chaque membre de la CE se positionne sur un festival. Des camarades se positionnent donc sur les festivals et les dates suivantes :

InsolAntes
→ Julien Tuyeras, Mickaël Barri

Tap' des Yep – 2 juillet
→ Véronique Lavergne, Viviane Damour et Delphine Andrieu

EKLECTIK – 10 juillet à 18h30
→ Julien Tuyeras, Mathieu Neypoux et Alfredo Voisin

Médiévales de La Rochefoucauld – 16 juillet
→ Jérôme Raymond, Thierry Saivres

Festival de Confolens – 13 août
→ Véronique Lavergne et Benoît Ouvrard

FFA – 23 août
→ Pierre Morabito, Thierry Saivres, Jérôme Raymond, Mathieu Neypoux et Véronique Lavergne

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Imprévu – 10 septembre

→ Viviane Damour (sous réserve), Delphine Andrieu, Véronique Lavergne, Julien Tuyeras, Benoît Ouvrard, Jacky Wallart (sous réserve) et Alfredo Voisin

---

- **POINT ASSISES JEUNES :**

Tout d'abord, la CE félicite et valorise le travail du collectif des organisateurs, qui est très investi dans cette préparation. Une prochaine réunion est programmée le 15 juin.
Nous avons reçu la confirmation de la participation de Philippe Martinez le 23 juin, la CE décide d'organiser une conférence de presse ce jour-là. La CE déplore le manque de participation et de prise en compte par les syndicats de cette initiative qui est la 1ère du genre.
Véronique LAVERGNE communique l'ordre du jour des travaux aux membres de la CE.
Eric Valade, représentant confédéral, salue l'initiative de l'UD, malgré les difficultés à mobiliser les participants et rappelle que cela rentre parfaitement dans le temps confédéral. Cette problématique est parfaitement intégrée dans les luttes de la CGT. Il propose de populariser les 10 propositions de la CGT pour la jeunesse.
La CE appuie l'idée de cibler les apprentis, lycéens en lycées pro, voire CIFOP, centres de formations et de sensibiliser les très jeunes salariés.

- **POINT AG DES SYNDICATS**

34 inscrits pour 22 syndicats à ce jour. À peu près 1/3 des syndicats ont répondu à nos invitations. Il devient difficile d'avoir des réponses des syndicats contactés, malgré les envois de mails, les appels, souvent sans réponse. Cela interroge sur l'état de nos organisations.

2. Préparation du 53ème congrès

La CE échange sur la préparation de ce congrès qui sera particulier suite à l'annonce du retrait de P. Martinez de son poste de Secrétaire Général. L'objectif est d'entamer le travail sur le document d'orientation qui sera prochainement finalisé et édité en incitant très fortement les syndicats à s'inscrire dans ce travail préparatoire. Nos futurs délégués doivent être armés et connaître parfaitement les attentes de nos syndicats.
Le 4 pages remis lors de la CE peut d'ores et déjà servir, notamment pour la syndicalisation. Dans ce document la CE peut constater une auto-critique de la CGT, à partir de nos difficultés à lutter contre les

réformes du gouvernement, avec le constat qu'il faut travailler sur la vie syndicale, et finalement les questions auxquelles nous devons répondre : comment travailler cette vie syndicale ? Comment retrouver nos capacités d'action ?

La question de la mise à disposition des candidatures à la future CE Confédérale est également abordée. Eric Valade rappelle qu'il convient de trouver une équipe dirigeante pour mettre en œuvre les orientations. Il faut que cette équipe soit à **parité**, qu'il y a besoin d'installer la **diversité** du salariat, ainsi que la **jeunesse**.

Les organisations de la CGT (UD et FD) sont sollicitées pour présenter des candidatures, si possible **doubles** pour maintenir la parité dans cette instance exécutive (candidate femme/suppléant homme ou homme/suppléante femme). La commission des candidatures effectuera ensuite son travail , il rappelle qu'ainsi lors de la préparation du dernier congrès, sur 93 candidatures 60 ont été retenues.

Les noms proposés, s'ils ne sont pas retenus au congrès, pourront être retenus pour participer aux collectifs confédéraux (32h, désarmement, salaires, vie syndicale, extrême droite…).La date limite d'envoi des candidatures est fixé au 15 juillet. Un niveau de formation syndicale est fortement conseillé (au moins le niveau 2)

La CE débat de l'opportunité d'une mise à disposition et du manque de connaissance des collectifs confédéraux dans lesquels il serait intéressant d'intégrer des camarades de Charente. Michaël Lablanche intervient sur le travail syndical effectué ces dernières années par l'UD, pour lequel notre UD a bien souvent anticipé ce qui se profile dans la CGT. Ainsi le travail sur le maillage territorial, débuté en 2017 en Charente, trouve un écho national avec la Conférence sur les Uls du mois d'octobre, ou le travail sur la jeunesse et nos assises jeunes que nous voulions en 2021 et qui trouve écho nationalement avec le plan de la jeunesse CGT. Eric Valade effectue une présentation rapide de l'activité des collectifs confédéraux et de leur organisation.

Concernant les délégués au congrès, il est confirmé que l'UD aura 6 actifs et 1 retraité. Le travail avec les UD et FD se poursuit, une prochaine réunion est programmée le 30 juin à Bordeaux pour cette question.

À l'issue des débats, le président fait procéder au vote :

La Commission Exécutive décide :

- De continuer la réflexion sur une mise à disposition de candidature pour la prochaine CE Confédérale *(unanimité)*
- De solliciter la Confédération pour obtenir la liste des différents collectifs confédéraux
- D'interpeler les syndicats pour qu'ils viennent récupérer le 4 pages sur le document d'orientation et entame le travail de préparation du 53ème congrès.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

3. Échange sur l'ANI sur le paritarisme et position de l'UD

La CE avait reçu en amont de la réunion les éléments d'analyse et de connaissance sur ce dossier. Les échanges montrent un analyse et une perception commune sur le sujet

À l'issue des débats, le président fait procéder au vote
La Commission Exécutive décide :

- de voter **contre** la signature de l'ANI *(unanimité)*

4- Présentation du CESER et échanges (Paul-Hervé ROUSSEAU)

Annexe 2

La CE reçoit Paul-Hervé ROUSSEAU, ancien secrétaire général du syndicat Mines et Énergies Charente qui est aujourd'hui membre du CESER. À l'intérieur de celui-ci, il est également membre de la Commission Énergie et Environnement.
Paul-Hervé nous présente le CESER, son rôle et son fonctionnement. Il rappelle que ceux-ci fêtent cette année leur leurs 50 ans d'existence. Il rappelle également que la Région Nouvelle aquitaine, composée de 12 départements, est la région la plus grande de France en superficie, et regroupe 6 millions d'habitants.

180 personnes sont désignées au CESER NA soit l'équivalent des élus, avec la presque parité (49% de femmes, 51% d'hommes) car il n'y a pas d'obligation à celle-ci, mais le CESER veille tout de même à l'obtenir. Ces personnes sont issues de 4 collèges :
- entreprises et activités professionnelles
- organisations syndicales
- associations et vie collective
- personnalités désignées par le préfet/la préfète (anciens ministres, anciens élus)

→ représentation de la société civile
Il existe 3 sites : Bordeaux, Limoges, Poitiers.

Paul-Hervé indique que son activité en tant que mandaté représente 112 réunions à l'année dont une majorité beaucoup en visio depuis le COVID, et d'une durée souvent de plusieurs heures. En amont, un gros travail de lecture des documents fournis est à faire. Il insiste sur l'implication importante des mandatés. Le CESER a carte blanche sur la possibilité de faire intervenir, auditionner des associations/organisations/personnalités/sachants dans les débats (GIEC, etc.) afin de faire des propositions et contre-propositions. Il met en garde sur le travail des lobbies qui sont nombreux au sein du CESER. Le CESER a une vision **sociétale** et non politique des choses. Paul-Hervé précise que lorsqu'il est consulté, il parle au nom du CESER.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Le groupe des mandatés CGT, au nombre de 17, travaille très régulièrement sur les différents sujets. Car sur chaque dossier, il y a un avis du CESER, mais également l'avis du groupe CGT au sein du CESER.
Paul-Hervé indique que le CESER sort obligatoirement des séances avec un **consensus** : exercice démocratique très difficile !
Aujourd'hui, il constate que les membres CGT du CESER ne sont pas assez sollicités alors que le travail et les sujets qu'ils analysent touchent au quotidien de tous les syndicats et syndiqués (aide aux entreprises, transport, environnement…). Cela s'explique aussi par une méconnaissance du CESER et du rôle des mandatés. Pourtant une lettre du groupe CGT est diffusée aux organisations.

La CE remercie Paul-Hervé de son intervention et décide de l'inviter régulièrement à ses débats afin d'échanger sur les dossiers suivis par le CESER et qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'activité départementale.

5- Questions diverses

- **Sollicitation Marion PLAULT – recherche sociologique sur le travail en EHPAD**

La demande n'émanant pas d'une structure de la CGT, la CE décide de transmettre le questionnaire à Jérôme RAYMOND et Viviane DAMOUR afin qu'ils en prennent connaissance et nous donne leur avis sur l'intérêt de le diffuser ensuite aux syndicats.

- **Sollicitation de la LDH**

L'UD est sollicité par la LDH dans le cadre d'une action collective visant à interpeler la Préfecture sur la gestion des dossiers de demandes de papier pour les migrants dont certains doivent attendre plusieurs mois.

À l'issue des débats, le président fait procéder au vote sur les propositions suivantes issues et des échanges
La Commission Exécutive décide :

- De s'associer au mouvement et de participer au rassemblement en demandant aux syndicats d'y participer *(unanimité)*

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Annexe 1

RAPPORT D'ACTU - CE DE L'UD DU 10 JUIN 2022

Encore une fois, il me faut débuter ce rapport en évoquant la guerre qui fait rage entre l'Ukraine et la Russie. Une guerre où les citoyens et citoyennes ukrainiennes subissent la férocité de l'agresseur et l'on ne peut que compatir aux souffrances de ce peuple courageux qui résiste depuis plusieurs mois face à un ennemi bien supérieur en nombre et en moyens militaires.

Mais cette guerre bien réelle que nous dénonçons de toutes nos forces cache un autre conflit, à bas bruit celui-ci, mais tout aussi réel, un conflit qui perdure depuis des siècles : la lutte des classes.
En effet pendant que tombent les bombes russes, le gouvernement néo-libéral du président Zelensky fait passer encore une fois une série de lois regroupées sous le nom évocateur de *« Actes législatifs visant à améliorer les relations de travail dans les PME et réduire les charges administratives sur les activités commerciales* ». Notre camarade Mykhailo Volynets, responsable de la Confédération Ukrainienne des Syndicats Indépendants nous explique que ces lois vont « libérer les mains des entreprises et saper les droits des travailleurs ».

Ces lois rappellent étrangement nos ordonnances Macron puisqu'elles renvoient à la négociation individuelle le contrat de travail, la rémunération, l'amplitude de la journée de travail, les congés payés la rémunération des heures supplémentaires etc.

De son côté, Poutine n'est pas en reste, la chasse aux opposants continue et la répression s'abat sur les défenseurs des salarié.e.s. **Kirill Ukraintsev, dirigeant du syndicat russe de livreurs "Courier", a ainsi été placé en détention dans l'attente de son procès le 25 juin. Il est inculpé pour « *appel ou participation à un rassemblement non autorisé à plus de deux reprises en l'espace de 180 jours* » et risque jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.**

Depuis 2020, il a mené de nombreuses grèves, réclamant le paiement des salaires volés, la suppression des amendes injustes et la fin de l'augmentation des charges pesant sur les travailleurs. Il revendique aussi l'obtention de réels contrats de travail pour les livreurs.
Le pouvoir russe, qui ne ménage pas son soutien aux entreprises en cette période de guerre, a donc décidé de répondre au mécontentement des travailleurs par la répression de ceux qui sont les plus combatifs.
On sait que la guerre est propice aux régressions sociales, c'est une raison de plus pour œuvrer à la paix dans le monde et au désarmement général, comme l'a toujours fait la CGT.

Autre lieu, autres mœurs, les USA font encore la une avec leur grande spécialité : la tuerie de masse !
21 morts dont 19 enfants cette fois ci à Uvalde et 10 morts à Buffalo, et Trump fidèle à lui-même qui appelle à combattre le mal par le mal : selon lui, les armes tuent alors il faut encore plus d'armes !
Le lobby des armes hyper puissant aux USA, loin de faire *mea culpa* jubile, comme si chaque tragédie au lieu de discréditer cette mafia criminelle, au contraire, la renforçait.

À tel point qu'au Texas, une loi autorise les étudiants et professeurs à venir à l'université munis d'armes y compris dissimulées mais, par contre, interdit d'exhiber sur le campus… un godemichet !!!?? Allez comprendre !

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Aux USA, soi-disant pays des libertés mais plutôt des lobbies, le lobby anti-avortement aidé par la très conservatrice Cour Suprême est en train de travailler à interdire de nouveau l'IVG, ce qui serait un recul social sans précédent et renverraient les femmes américaines 50 années en arrière !

Pour terminer cette rubrique internationale, un espoir et une triste mais bien banale constatation :
L'espoir pour les Colombiens et Colombiennes qui vont peut-être élire un président de gauche : Gustavo Petro, ancien guérillero, arrive en tête à l'issue du premier tour des élections présidentielles. Il affrontera au second tour le milliardaire Rodolfo Hernandez surnommé « le Trump colombien ». Ce sera l'occasion pour ce pays de rompre avec des décennies de politiques libérales, marquées par la violence et la corruption généralisée du personnel politique.

Souhaitons bonne chance au peuple colombien et espérons qu'ils et elles feront le bon choix.

Quant à la constatation, c'est l'ONG OXFAM qui la fait dans son dernier rapport sur les inégalités dans le monde, intitulé « *Dans le monde d'après, les riches font sécession* ». Dans ce rapport, OXFAM nous rappelle comment les politiques libérales mondialisées ont permis un enrichissement sans précédent des 1% les plus riches et entraîné en même temps une augmentation exponentielle de la pauvreté dans le monde, le tout démultiplié par la pandémie.

Quelques chiffres :

- La fortune des milliardaires dans le monde a plus augmenté en 19 mois de pandémie qu'au cours de la dernière décennie.
- Depuis la pandémie, le monde compte un nouveau milliardaire toutes les 26 heures, alors que 160 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté.
- Avec les 236 milliards supplémentaires engrangés en 19 mois par les milliardaires français, on pourrait quadrupler le budget de l'hôpital public ou distribuer un chèque de 3500 euros à chaque Français-e.
- Les 5 premières fortunes de France ont doublé leur richesse depuis le début de la pandémie. Elles possèdent à elles seules autant que les 40% les plus pauvres en France.

Au-delà de cet accaparement des richesses, les milliardaires français ont une autre raison de se réjouir avec la nomination d'Elisabeth Borne comme première ministre et la composition de son gouvernement. Avec Elisabeth Borne et ses collègues, ils n'ont pas grand-chose à craindre.
Entre autres raisons, parce que lorsqu'on observe leur biographie, on cherche vainement les ouvriers et même les fils et filles d'ouvriers.

Seul Dupont Moretti, ministre de la Justice, se distingue : fils d'immigrés italiens, père ouvrier et mère femme de ménage, il a dû bosser pour payer ses études. Une exception dans ce gouvernement de CSP+.
Et notre ministre des Solidarités, Damien Abad, eh bien il l'est solidaire ! Des plus faibles ? Des minorités ? Peut-être, mais plus sûrement, solidaire de ses copains, des patrons qui projetaient de faire assassiner un syndicaliste gênant, syndiqué CGT bien sûr.
Peut-être se défendra-t-il en invoquant son handicap, comme dans l'affaire de viol où il est compromis.

Heureusement pour Macron, malgré les casseroles que certains traînent, la REM, ou plutôt Renaissance, peut compter sur d'autres personnalités pour gagner les législatives. Notamment sur Pascal Rifflard, candidat Renaissance dans la Somme qui se définit dans ses tracts de campagne comme « Français de souche » et qui ajoute dans une interview « *J'assume et j'enfonce le clou : je suis chasseur* ». Effectivement, on voit bien qu'il chasse les voix de l'extrême droite. Moi qui croyais bêtement qu'en votant Renaissance, on ferait barrage à l'extrême droite !

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

C'est vrai que comme le dit notre Français de souche « parler aux gens comme ils parlent » ça marche en politique.

Ces mêmes gens ont d'ailleurs quelquefois des initiatives surprenantes comme en Haute Vienne où des citoyens d'un petit village privés de médecin depuis plusieurs années financent eux-même sur leur propre deniers un pôle santé qui accueillera 2 infirmiers et un téléophtalmologue. Le maire est ravi, il utilisera l'ancien bureau de poste opportunément fermé par la direction de la Poste, parce que non rentable.
À en croire ce brave maire, la disparition des services publics en milieu rural a du bon !

Au moment où l'hôpital est en crise et où on nous promet un été chaud mais surtout meurtrier aux urgences, livrer la santé des citoyens au privé après avoir détruit les services publics, on voit bien que si nous ne faisons rien, ils vont y arriver.

Aussi, nous avons apporté notre soutien aux camarades de la santé, lors de leur journée d'action le 7 juin, où les camarades de Camille Claudel étaient en première ligne. Journée malheureusement assez peu suivie, malgré l'état lamentable de l'hôpital public, conséquence des choix politiques qui perdurent depuis des années. Comment en vouloir à nos camarades et aux salarié.e.s de la santé, épuisé.e.s, dégoûté.e.s et surexploité.e.s. Espérons que leur attachement à un service public de qualité leur fera retrouver l'envie de se battre. Les élections dans la fonction publique seront un bon moyen pour exprimer cette colère en votant CGT évidemment !

Cette journée de lutte fait suite ou précède d'autres mobilisations qui partout en France, se multiplient et témoignent de la colère des salarié.e.s face au mépris patronal et gouvernemental.

À ceux qui voudraient nous faire croire que la grève ne sert plus à rien, la réalité sociale inflige un cinglant démenti, quelques exemples :

- Couturières d'ARCO sous-traitantes de LVMH
- Éboueurs de Tours
- Salarié.e.s de TANEO
- MECACHROME
- CAP GEMINI
- RATP

Partout des conflits éclatent, notamment pour des augmentations de salaire et les salarié.e.s gagnent.

Un exemple : les couturières d'ARCO, sous-traitant de LVMH, ont fait trembler Bernard Arnault. Elles ont obtenu 100€ de plus par mois, une majoration des heures de nuit et une journée de congé pour enfant malade !

La mobilisation a aussi eu lieu le 3 juin pour les salarié.e.s agricoles et viticoles à l'appel des fédérations concernées, entre autres pour défendre les Conventions Collectives Territoriales, comme l'a fait la métallurgie récemment.

En Charente, chez Lecas Industries, les salarié.e.s sont mobilisé.e.s depuis 2 mois à l'occasion des NAO. Un débrayage quotidien d'une heure et une journée de grève mardi 31 mai, où l'UD, l'ULGA et même la FAPT sont venus apporter leur soutien.

Quant à notre UD, son actualité est chargée, avec entre autres :

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Notre prochaine AG des syndicats le 17 juin. Un moment d'échange particulièrement important où nous aborderons les élections professionnelles et le renforcement de la CGT.

Nous y aborderons aussi notre prochain plan de travail estival qui doit nous permettre d'aller à la rencontre des salarié.e.s et des citoyen.ne.s.
Sans oublier nos premières assises jeunes, les 23 et 24 juin prochain, un moment incontournable pour préparer l'avenir de la CGT.
Enfin, je ne saurais terminer ce rapport d'intro sans saluer l'initiative de Philippe Martinez, qui propose une femme, Marie Buisson pour le remplacer à la tête de la CGT. Il déclare « **Il nous faut […] franchir un nouveau cap, donner un signe fort à toutes les syndiquées, toutes les militantes en élisant pour la première fois une femme à la tête de notre organisation ».**

Une femme à la tête de la CGT voilà qui mettrait nos actes en conformité avec nos principes et qui grandirait la CGT.

Merci de votre écoute et maintenant place au débat.

Union Départementale CGT *– 10 rue Chicoutimi – Ma Campagne – 16000 ANGOULÊME*
Tél. : 05 45 38 11 48
Secrétariat de l'UD *: ud-cgt16@orange.fr*
Contact site Internet : *siteweb-cgt16@orange.fr* **site** : *http://www.cgt16.fr*

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CE DE L'UD

Annexe 2

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL NATIONAL

En 1946, le Conseil économique est instauré par la Constitution de la IVe République (Titre III, article 25). Il fait donc partie des institutions de la République.
Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est un rouage essentiel à notre démocratie. Il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. Le CESE regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariés et salariés, organisations patronales… Depuis la réforme de 2021, le Conseil s'est vu confier de nouvelles missions permettant notamment à la participation citoyenne d'enrichir utilement ses travaux.
Il constitue auprès des pouvoirs publics de ce pays, une assemblée consultative qui assure la représentation des principales activités **économiques et sociales**, favorise la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et contribue notamment à l'élaboration de la politique **économique et sociale** ...

Conseil économique, social et environnemental régional

En France, un **conseil économique, social et environnemental régional** (**CESER**) est l'institution consultative présente dans chaque région et collectivité territoriale assimilée.

Composition. Le CESER est composé de membres nommés — et non pas élus — pour 6 ans par arrêté du préfet de région. La mandature actuelle court sur la période 2018-2024.

Le **conseil économique**, **social et environnemental régional** (CESER) remplit une mission de consultation auprès des instances politiques de la région. Il ne prend aucune décision mais émet des avis, par lesquels il participe à l'administration de la région.

Le CESER est une assemblée consultative, un « laboratoire d'idées » qui effectue des diagnostics, des analyses prospectives et formule des recommandations pour la mise en œuvre d'actions, dans l'intérêt du développement de la région et du bien-être de ses habitants. Le CESER produit ainsi des avis sur l'ensemble des grands dossiers de la vie régionale. Au-delà

d'une expertise, les travaux du CESER reflètent une prise de position partagée par la majorité des organismes le composant.

Acteur essentiel de la démocratie consultative

Le CESER est une institution composée de femmes et d'hommes engagés, placée aux côtés du Conseil régional pour améliorer l'action publique par des propositions qui éclairent la décision politique. Le CESER **représente** la diversité de la société civile organisée et s'exprime pour une action régionale répondant aux sollicitations de l'exécutif régional et aux préoccupations des citoyens. Régi par la Loi et le Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent ses missions, le CESER **examine le budget à toutes ses étapes** ainsi que les différents **documents de planification** en amont de leur adoption et répond aux demandes d'avis et d'études du Président du Conseil régional (saisines). Conformément à la Loi NOTRe, il a vu se renforcer depuis 2016 sa capacité à contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales

Laboratoire d'idées

Détaché des contraintes du temps électoral, attentif aux signes émergents des évolutions de la société, le CESER veille, imagine dans un esprit prospectif, alerte et interpelle. Il bénéficie d'une liberté d'expression, tant dans le choix des thèmes qu'il souhaite traiter (autosaisines), que dans sa communication ou son appréciation des sujets qui lui sont soumis (saisines). Il publie et diffuse des avis, contributions et rapports destinés à éclairer la décision des acteurs publics et socioprofessionnels. Il participe et contribue à l'animation du débat public.

Le bien commun comme plus-value

Riche de la grande diversité de ses membres et des structures de la société civile organisée qui y sont représentées, le CESER s'appuie sur des **valeurs partagées de respect, d'engagement et de démocratie**. Composé de conseiller(ère)s issu(e)s d'origines socioprofessionnelles et territoriales diverses, il permet un dialogue constructif, une confrontation d'expressions dépassant les intérêts individuels ou catégoriels ainsi qu'une appropriation collective des enjeux du développement économique, social et environnemental régional.

[cliquez sur l'image pour pouvoir lire la vidéo]

L'exercice du mandat de **conseiller économique, social et environnemental** en Nouvelle-Aquitaine

1/01/2018 – 31/12/2023

Qu'est-ce que le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ?

Comme le stipule l'article 3 de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions : *« le Conseil régional par ses délibérations, le président du Conseil régional par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, le Conseil économique et social par ses avis, concourent à l'administration de la région »*.

Le décret du 27 janvier 2011 a renforcé la représentation des secteurs de la protection de l'environnement et du développement durable et précise la dénomination de l'assemblée, désormais : **Conseil Économique, Social et Environnemental**.

Placé par la loi auprès du Conseil régional pour l'éclairer par ses avis, le CESER est donc l'un des acteurs de la vie régionale. Sa composition est déterminée par arrêtés du Préfet. Nul ne peut être à la fois membre du Conseil régional et membre du CESER.

Le CESER est une assemblée consultative, un « laboratoire d'idées » qui effectue des diagnostics, des analyses prospectives et formule des recommandations pour la mise en œuvre d'actions, dans l'intérêt du développement de la région et du bien-être de ses habitants. Le CESER produit ainsi des avis sur l'ensemble des grands dossiers de la vie régionale. Au-delà d'une expertise, les travaux du CESER reflètent une prise de position partagée par la majorité des organismes le composant.

Des visites sur le site ceser-nouvelle-aquitaine.fr ou sur la page Facebook https://www.facebook.com/cesernouvelleaquitaine du CESER compléteront utilement ces informations.

La composition du CESER Nouvelle-Aquitaine

Les membres du CESER sont désignés pour 6 ans par divers organismes qui concourent à la vie économique, sociale, culturelle, environnementale et associative de Nouvelle-Aquitaine. De cette façon, le CESER a vocation à représenter la « société civile organisée ».

Le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, précise celle du CESER Nouvelle-Aquitaine : **180 membres** forment l'assemblée plénière et se répartissent en **4 collèges** :

- 1er collège : Entreprises et activités professionnelles non salariées (58)
- 2e collège : Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés (58)
- 3e collège : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (58)
- 4e collège : Représentants au titre des personnalités qualifiées (6).

Le Préfet de Région en arrête la composition par le biais de deux arrêtés successifs :

- un **arrêté de composition** indiquant la liste des organismes régionaux représentatifs habilités à désigner des membres au sein du CESER (pris le 30 novembre 2017)
- un **arrêté nominatif** (pris le 29 décembre 2017).

L'organisation

Les missions du CESER

Extraits du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Article L4134-1 modifié par loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 32

(Le CESER) Il a pour **mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.**

Article L4241-1 modifié par ordonnance n° 2018-1020 du 27 juillet 2018 - art. 30

Préalablement à leur examen par le Conseil régional, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

1. à la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation
2. à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent la région
3. aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales
4. aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le Conseil régional est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence aux régions, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ces domaines
5. aux orientations générales dans le domaine de l'environnement.

À l'initiative du président du Conseil régional, il peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet à caractère économique, social ou culturel ou intéressant l'environnement dans la région.

Il peut, en outre, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région.

Éclairer les décisions du Conseil régional

Supports de travail

Les projets de délibération du Conseil régional :

- certains sont obligatoirement soumis pour avis au regard de la loi (voir ci-dessus),
- d'autres sont proposés à l'information du CESER, avec possibilité de saisine.

Organisation du travail

Ces projets de délibération sont présentés par les élus / services de la Région et analysés par les instances de travail du CESER. Celles-ci formulent des projets d'avis. Ces derniers sont ensuite soumis au vote de l'assemblée plénière puis portés à la connaissance des élus régionaux.

Cette mission s'exerce dans un délai court (quelques jours) et requiert **une formulation concise** et des **recommandations solidement étayées**.

Par ailleurs, le CESER peut être saisi par le Conseil régional, en amont de l'élaboration de documents définissant ses politiques, pour apporter sa contribution (par exemple, aux différents schémas prospectifs ou à des thématiques telles que la transition énergétique).

Entreprendre les réflexions sur tout sujet d'intérêt régional (rôle de vigie, d'alerte)

Supports de travail

- Sur saisine de l'Exécutif : le président du Conseil régional adresse au CESER une lettre de saisine sur un sujet lié à telle ou telle compétence régionale afin que soit dressé un état des lieux et soient formulées des préconisations.
- Sur autosaisine : à son initiative propre, le CESER peut effectuer des études sur tout sujet entrant dans les compétences de la Région ou, plus largement, concernant l'avenir et le développement du territoire régional.

Organisation du travail

Ces projets d'avis sont progressivement élaborés par les instances de travail dédiées du CESER. Elles mènent ici une réflexion de moyen ou plus long terme (sur 6 à 14 mois) selon le délai fixé par l'Exécutif régional.

Rôle et engagement d'un membre du CESER

Globalement, les fonctions de membre du CESER nécessitent **une disponibilité et une implication certaines pour préparer, participer et contribuer aux réunions des différentes instances de travail de l'assemblée.** Qu'il s'agisse de la formulation d'avis, dans des délais resserrés, sur des rapports de l'Exécutif régional, préalablement aux décisions de ce dernier, ou de la réalisation d'études sur le moyen terme, le conseiller est appelé à :

- acquérir une meilleure maîtrise des politiques régionales,
- prendre connaissance des rapports de l'Exécutif régional soumis régulièrement à l'avis du CESER au cours de l'année,
- dans le cas de saisines ou autosaisines qui requièrent un délai de production plus long : prendre connaissance du sujet et le contextualiser, contribuer à l'élaboration d'un cahier des charges de la réflexion à conduire,
- dans tous les cas, participer au travail de production collective au sein des instances dédiées en apportant sa propre expertise et sa connaissance du territoire régional, en faisant le lien avec l'organisme mandant, afin que le CESER formule des avis pertinents comportant des recommandations concrètes et argumentées,
- être prêt à s'investir dans le rôle de rapporteur de l'un ou l'autre de ces avis,
- faire montre d'assiduité en participant pleinement aux réunions des instances de travail et aux séances plénières ainsi qu'au vote de ces avis.

Modalités d'exercice du mandat

Les membres du CESER ne bénéficient pas du statut des élus locaux. Pour autant, ils bénéficient de trois dispositions :

- La disponibilité : l'employeur est tenu de libérer tout salarié de son entreprise le temps nécessaire pour se rendre et participer aux différentes réunions de travail du CESER dans la limite d'un crédit d'heures fixé par le Code général des collectivités territoriales (article L 4134-7-1). Le conseiller est tenu d'informer son employeur de la date de la réunion, dès qu'il en a connaissance. L'employeur n'est pas tenu de payer comme temps de travail le temps passé dans ces réunions.
- L'octroi d'une indemnité pour la participation effective aux séances de travail organisées par le CESER et le défraiement des frais de déplacement afférents.
- L'organisation de formations transversales et thématiques visant à faciliter l'exercice du mandat.

La communication, la diffusion et la valorisation des travaux du CESER

Chaque conseiller s'engage moralement à rendre compte et à diffuser la pensée du CESER :

- grâce à un travail d'information régulière auprès de l'organisme qui l'a mandaté
- par un travail d'ambassadeur du *CESER*, au sein des organisations et à l'occasion d'événements où il représente le CESER.

Pour assurer la visibilité et la lisibilité d'un CESER « hors les murs et créateur de liens », le CESER met également en œuvre une stratégie de communication se traduisant par :

Une veille permanente sur les occasions de diffuser les avis de l'assemblée :

- auprès des organismes désignataires
- dans les lieux de représentation du CESER
- par le repérage d'événements en lien avec les sujets étudiés par le CESER.

Une diffusion sur l'ensemble du territoire régional, à partir de fichiers ciblés et régulièrement mis à jour

Une présentation des dossiers dans les territoires (réunions décentralisées dans les lieux emblématiques du sujet traité) à son initiative ou en réponse à une sollicitation.

Une valorisation quotidienne à travers les outils de communication mis en place par le CESER :

- site Internet
- animation de la page Facebook du CESER
- Lettre du CESER « N-A ! » adressée à une liste de plus de 4 000 contacts, régulièrement complétée et mise à jour
- communiqués ou conférences de presse.

ceser-nouvelle-aquitaine.fr
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX
14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel : 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES
27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel : 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS
15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 55 77 77

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

CESER RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Janvier 2018

Principaux domaines de compétence des commissions et de la Section du CESER

Commissions thématiques	Domaines de compétences
Commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »	- Éducation et lycées - Apprentissage et Centres de formation d'apprentis (CFA) - Orientation et insertion professionnelle - Formation professionnelle tout au long de la vie - Politiques de l'emploi - Formations du supérieur
Commission 2 « Développement des territoires et mobilité »	- Aménagement du territoire - Organisation et cohésion territoriale - Ruralité, articulation ville/campagne et politique de la ville - Politiques contractuelles - Infrastructures, transports et intermodalité - Mobilités et réseaux
Commission 3 « Environnement »	- Biodiversité et continuités écologiques - Préservation des milieux et gestion des ressources - Énergies et transition énergétique - Littoral et maritimité - Enjeux climatiques - Gestion des déchets
Commission 4 « Économie »	- Développement économique - Filières économiques, économie sociale et solidaire, entreprises - Attractivité et pôles de compétitivité - Recherche, innovation et transfert de technologies - Agriculture et agro-alimentaire - Tourisme
Commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »	- Cohésion sociale et solidarité - Culture, sports et loisirs - Santé et handicap - Jeunesse - Vie associative et participation citoyenne - Habitat et logement

Union Départementale CGT *– 10 rue Chicoutimi – Ma Campagne – 16000 ANGOULÊME*
Tél. : 05 45 38 11 48
Secrétariat de l'UD *: ud-cgt16@orange.fr*
Contact site Internet : *siteweb-cgt16@orange.fr* **site** : *http://www.cgt16.fr*

Commissions transversales	Domaines de compétences
Commission A « Finances régionales »	- Stratégie budgétaires et finances régionales - Documents budgétaires et comptables de la collectivité régionale
Commission B « Évaluation des politiques publiques »	- Approche méthodologique de l'évaluation - Évaluation des politiques publiques régionales - Suivi des travaux de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) de la Région
Commission C « Coopérations inter-régionales, transfrontalières et internationales - Europe »	- Association des CESER de l'Atlantique - Coopération bilatérale avec le Consejo Económico y Social de la Communauté autonome du pays basque (CAPB) - Coopération européenne au sein du Réseau Transnational Atlantique (RTA) - Politiques européennes (fonds structurels) et de coopérations du Conseil régional (coopérations inter-régionales, trans-frontalières et internationales, Groupement européen de coopération territoriale (GECT) de l'Eurorégion Navarre / Nouvelle-Aquitaine / Euskadi)
Commission D « Communication, valorisation des travaux et lien avec les territoires »	- Communication interne - Communication externe - Valorisation de l'Assemblée, édition, diffusion et promotion des travaux du CESER - Liens et partenariats avec les acteurs des territoires (ex. : Conseils de développement, etc.) et les organisations

Section	Problématiques transversales
« Veille et Prospective »	- Saisines du Comité d'Orientation et de Suivi de l'Observatoire des Mutations Économiques en Nouvelle-Aquitaine (COSOMÉNA) sur des sujets de veille économique *Saisine 2018 : L'économie de la mer en Nouvelle-Aquitaine* - Travaux de prospective en auto-saisine sur des thématiques variées

Union Départementale CGT *– 10 rue Chicoutimi – Ma Campagne – 16000 ANGOULÊME*
Tél. : 05 45 38 11 48
Secrétariat de l'UD *: ud-cgt16@orange.fr*
Contact site Internet : *siteweb-cgt16@orange.fr* **site** : *http://www.cgt16.fr*